

Marseille, le 21 mars 2020

Note n°20102/21/03/DEJ4

Note à l'attention des responsables de services

Dans l'éventualité d'un signalement ou d'une suspicion avérée de cas de COVID-19 dans l'une ou l'autre de nos écoles, les agents concernés devront dans les meilleurs délais en informer le Service Territorial et seront autorisés à regagner leur domicile.

Ils devront se rapprocher d'un médecin et d'informer des suites éventuelles de cette consultation.

Concernant la gestion des locaux scolaires, des mesures adaptées seront prises par l'administration après consultation de l'Inspection Académique.

Laurent-Xavier GRIMA
Directeur Education Jeunesse



Copie A. Devaux DGAEES